



## Conseil communautaire du 28 mai 2024

### Liste des délibérations

#### **AFFAIRES GENERALES**

Rapporteur : Pierre-François BOUGUET

##### **2024-104 TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les ouvertures de postes telles que présentées et adopte le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

##### **2024-105 CENTRE AQUATIQUE DE PRES GRIS – APPROBATION DU CHOIX DU CONCESSIONNAIRE DE SERVICE PUBLIC**

L'assemblée délibérante,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-5,

VU le rapport de l'exécutif sur le choix du concessionnaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE

- le choix de l'entreprise ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR/RECREA en tant que concessionnaire du centre aquatique l'Ile Verte,
- les termes du contrat de concession de service public et ses annexes,

AUTORISE l'exécutif à signer le contrat de concession de service public avec l'entreprise RECREA.

##### **2024-106 REFERENT DEONTOLOGUE**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

Article 1 : Désignation du référent déontologue

Article 2 : Modalités de saisine du référent

Article 3 : Modalités de délivrance du conseil

Article 4 : Rémunération du référent déontologue

##### **2024-107 TERRAINS LOCATIFS FAMILIAUX - MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de confier à la commission « Résidence autonomie, Aire d'accueil, tissu industriel et commercial » la mission de travailler sur le projet des terrains locatifs familiaux.

##### **2024-108 COMMISSION D'APPELS D'OFFRES – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE**

Le conseil communautaire, après avoir procédé à une élection à l'unanimité, désigne Fabrice LAHOUSSE en tant que membre suppléant de la commission d'appels d'offres.

#### **2024-109 COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le conseil communautaire, après avoir procédé à une élection à l'unanimité, désigne Valérie VICHERAT en tant que membre titulaire de la commission de délégation de service public.

#### **2024-110 COMITE LOCAL POUR L'EMPLOI – DESIGNATION DE REPRESENTANTS**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Denis GERVAIS en tant que représentant titulaire et Valérie CAILLAUT en tant que représentante suppléante.

### **ASSAINISSEMENT, VOIRIE, GEMAPI**

Rapporteur : Michel LECHAUVE

#### **2024-111 CONTRAT TERRITORIAL DES MILIEUX AQUATIQUES - PROJETS DE CONVENTIONS POUR L'ENTRETIEN PONCTUEL DE LA RIPISYLVE ET LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES COURS D'EAU**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les projets de conventions annexés à la présente délibération et autorise le Président ou l'un de ses Vice-présidents à les signer.

### **AMENAGEMENT, MOBILITE, ENVIRONNEMENT, URBANISME**

Rapporteur : Hervé JACQUIER

#### **2024-112 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme intercommunal.

#### **2024-113 PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la présente délibération et décide que la réalisation d'un PCAET présente un intérêt communautaire dans la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » des statuts de la communauté de communes.

### **FINANCES - ECONOMIE**

Rapporteur : Nathalie DONY

*En l'absence de production des comptes de gestion à ce jour, les points 12 à 17 de l'ordre du jour sont ajournés.*

#### **2024-114 BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la décision modificative au budget principal.

#### **2024-115 BUDGET DE L'OFFICE DE TOURISME – DECISION MODIFICATIVE**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la décision modificative au budget de l'Office de tourisme.

#### **2024-116 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil communautaire délibère, une voix contre M. LE DEM et attribue les subventions.

#### **2024-117 INSTITUTION ET AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES DOUTEUSES – BUDGET DU SPANC**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : Retient pour le calcul aux dotations des provisions aux créances douteuses à compter de l'exercice 2013, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation tels que détaillés ci-dessus ;

Article 2 : Constitue une provision à hauteur des montants ci-dessus, dont les crédits sont inscrits au chapitre 042 article 6817 « Dotation aux provisions / dépréciations des actifs circulants » du budget principal ;

Article 3 : S'engage à actualiser annuellement le calcul et à inscrire au budget cette provision pour les prochains exercices.

#### **2024-118 INSTITUTION ET AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES DOUTEUSES – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le conseil communautaire adopte la présente délibération à l'unanimité.

#### **2024-119 INSTITUTION ET AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES DOUTEUSES – BUDGET PETITE ENFANCE**

Le conseil communautaire adopte la présente délibération à l'unanimité.

### **TOURISME COMMUNICATION**

Rapporteur : Valérie VICHERAT

#### **2024-120 ETUDE DE DEVELOPPEMENT PORTUAIRE – PARTICIPATION FINANCIERE**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le principe du financement de l'étude à hauteur de 50% de la somme engagée par VNF, déduction faite de la TVA récupérable le cas échéant.

#### **2024-121 CONVENTION DE PARTENARIAT ROUTE DE LA ROSE**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention pour l'année 2024.

#### **2024-122 PROJETS FINANCES PAR LA TAXE DE SEJOUR**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'attribution de la subvention d'une subvention de 1 700,00 € à l'association Cernoy d'Hier à demain dans le cadre des crédits de l'enveloppe taxe de séjour.

### **2024-123 TARIFS DE L'OFFICE DE TOURISME**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire adopte le prix de vente suivant :

- Guide du Routard « spécial Scandibérique » : 16 €

Les produits seront encaissés par la régie de recettes de l'Office de tourisme.

### **2024-124 CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN PAYSAGE DES ETANGS DE PUISAYE AVEC LA C.C. PUISAYE FORTERRE**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la convention annexée à la présente délibération et autorise le Président ou l'un de ses Vice-présidents à la signer lors du comité de pilotage élargi du 5 juin 2024.